LES EXPOSITIONS DU CAUE 44

Exposition
PAYSAGES PERÇUS

DOSSIER D'ITINÉRANCE

Loire-Atlantique
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Loire-Atlantique
développement

PAYSAGES
PERÇUS

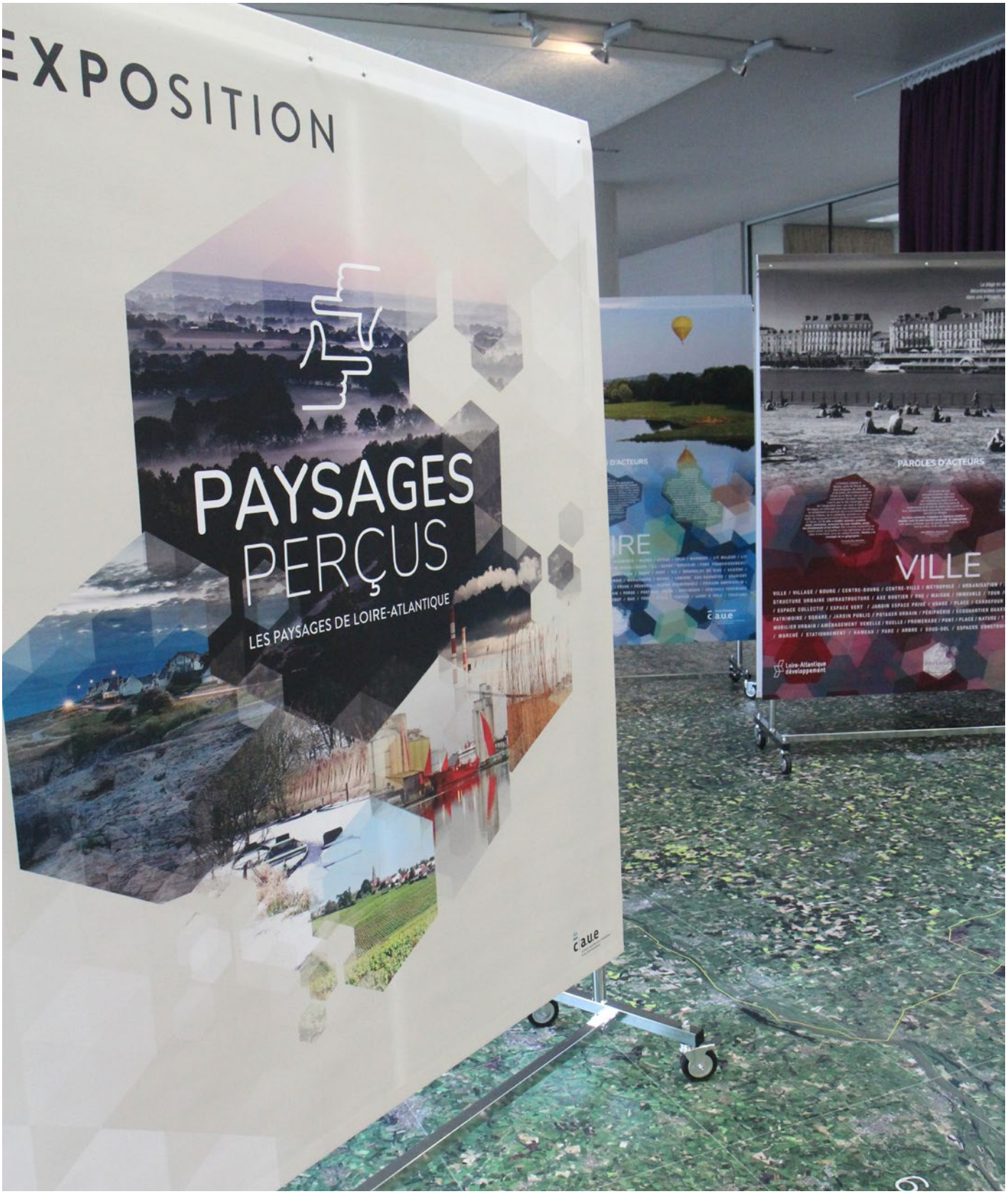

Exposition itinérante intérieure Paysages Perçus présentée du 25 janvier 2024 au 21 février 2024 dans le hall de Loire-Atlantique développement au 2 boulevard de l'Estuaire sur l'Île de Nantes

Couverture :
LES CHEMINÉES DE CORDEMAIS - Bouée -
© Stéphane Bis // Photo issue du concours « Paysages Perçus »

Le CAUE, issu de la Loi sur l'Architecture de 1977, est chargé entre autres missions de promouvoir la qualité de l'architecture et des aménagements publics et, plus largement, du cadre de vie à l'échelon départemental.

Au sein de l'agence Loire-Atlantique développement, et dans le cadre de sa mission de sensibilisation à la qualité du cadre de vie, le CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loire-Atlantique propose une exposition sur les paysages de Loire-Atlantique. Cette exposition pédagogique vise à éclairer le grand public et les scolaires à la connaissance et à la compréhension des paysages.

À partir de témoignages photographiques issus du concours « Paysages perçus », cette approche révèle la grande richesse et la diversité des paysages du département tout en apportant des clés de lecture et de compréhension.

Pour chacune des six grandes familles de paysage du département, une double lecture permet de s'immerger dans les spécificités du territoire : une approche sensible et culturelle à travers différents regards photographiques, et une approche objective à travers des paroles d'acteurs du territoire et des éclairages sur les caractéristiques géographiques.

Avec « Paysages perçus », le CAUE souhaite sensibiliser le public à la connaissance des paysages et ainsi contribuer à faire de chacun un acteur conscient des enjeux de son évolution.

Cette exposition itinérante est mise à disposition des collectivités du département adhérentes du CAUE 44.

Exposition conçue et réalisée par le CAUE de Loire-Atlantique

Conception et réalisation :
CAUE de Loire-Atlantique

Directrice de publication :
Delphine LAINÉ-DELAUNAY *directrice du CAUE*

Textes *(sauf mention contraire) :*
Anne GONTHIER *chargée de mission en Architecture au CAUE*

Conception graphique :
Laurène KLEIN, Nicolas BAUD, Isabelle MAUGIN
chargés de communication visuelle au CAUE

Gestion des droits :
Marion DUVAL *chargée de ressources documentaires au CAUE*

Loire-Atlantique c|a.u.e Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Loire-Atlantique développement

Exposition itinérante intérieure Paysages Perçus présentée du 25 janvier 2024 au 21 février 2024 dans le hall de Loire-Atlantique développement au 2 boulevard de l'Estuaire sur l'Île de Nantes

Exposition
Paysages Perçus

L'exposition se compose de 8 structures autoportantes, transportables, montables et démontables **par deux ou trois personnes** en environ **30 minutes** :

8 PORTANTS

- Poids par portant : 9,2 kg
- Dimensions portant (ouvert) larg. 150 cm haut. 196 cm prof. 50 cm
- Dimensions portant (fermé) larg. 150 cm haut. 15 cm prof. 50 cm

7 GRANDS KAKÉMONOS

- Poids par kakémono : environ 500 g
- Dimensions kakémono (ouvert) larg. 150 cm haut. 180 cm épais. 0,4 cm
- Dimensions kakémono (enroulés) larg. 150 cm haut. 15 cm épais. 15 cm

18 PETIT KAKÉMONOS

- Poids par kakémono : environ 250 g
- Dimensions kakémono (ouvert) larg. 74 cm haut. 180 cm épais. 0,4 cm
- Dimensions kakémono (enroulés) larg. 74 cm haut. 15 cm épais. 15 cm
- 32 vis et 32 écrous montés sur les Kékamonos

SURFACE D'EXPOSITION

- Espace libre de 70 m² minimum.

TRANSPORT

- arrière et coffre d'une voiture (avec sièges rabattus pour petit modèle)

CONDITION DE PRÊT :

le CAUE met gratuitement à disposition cette exposition.
Néanmoins, une convention sera signée entre les deux parties pour préciser les conditions de prêt, transport, assurances…

Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec :
Anne GONTHIER
tél : 02 40 20 20 44
mail : *a.gonthier@caue44.com*

MONTAGE

Portant #1 Recto

Portant #1 Verso

Portant #2 Recto

LES DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION

DES PAYSAGES EN MOUVEMENT

L'ACTION DE L'HOMME FACE AUX ÉLÉMENTS NATURELS

Le littoral et la Loire sont soumis à l'action continuelle du vent et de l'eau avec des phénomènes **d'érosion, d'ensablement, d'envasement**. L'homme a cherché de tout temps à maîtriser les éléments naturels avec l'aménagement des marais, la plantation des dunes (au 19e siècle), **la construction d'ouvrages imposants** (canal de la Martinière, digue de la Divatte…).

L'envasement de la Loire a fait évoluer l'histoire économique du département en déplaçant progressivement les ports commerciaux vers l'embouchure.

AUJOURD'HUI ET DEMAIN…

L'évolution du paysage littoral est directement concernée par le réchauffement climatique. La montée des eaux, l'instabilité du climat et l'urbanisation participent à l'érosion des côtes. Pour y répondre, deux grandes tendances se dessinent : soit perpétuer une logique interventionniste de l'homme, soit composer avec les facteurs naturels et leurs dynamiques, où la préservation des espaces naturels le long du littoral implique l'éloignement et une autre organisation de l'urbanisation.

L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES AGRICOLES

Au cours des siècles, les exploitations agricoles s'organisent en bocageries (petites exploitations morcelées autour des villages) et métairies (plus grandes exploitations). Pour marquer des limites de propriétés et protéger les cultures du bétail, l'homme plante des haies qui vont **mailler l'espace agricole** et **former le bocage**. Après la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture s'oriente vers la production intensive pour nourrir les populations. Des exploitations agricoles s'agrandissent au détriment des plus petites qui disparaissent. La mécanisation agricole impose le **remembrement** comme une nécessité afin d'augmenter les rendements, de nombreuses haies sont arrachées et **les paysages ruraux se transforment**. Du fait de la pression urbaine, la ceinture maraîchère nantaise se déplace dans les paysages du bocage et la vallée de la Loire.

AUJOURD'HUI ET DEMAIN…

Les paysages de campagne et de vignes continuent à évoluer avec les pratiques agricoles. Tandis que l'agriculture industrielle occupe une vaste partie du territoire, une agriculture basée sur des connaissances approfondies du sol et du terroir se développe avec l'agroforesterie, l'agroécologie, la permaculture, les circuits courts… D'autres facteurs participent à leur évolution : la modification des équilibres écologiques sous l'effet du réchauffement climatique ou encore la recherche du foncier pour l'implantation d'éoliennes et de champs photovoltaïques. La préservation de la biodiversité et la gestion économe des ressources en eau sont de nouveaux enjeux à intégrer dans la gestion de ces paysages.

Carte d'état-major (1820-1866)

L'ESSOR ÉCONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

Jusqu'au milieu du 19e siècle, la Loire et ses affluents sillonnant le territoire portent les flux commerciaux.

Avec l'arrivée de la machine à vapeur et de l'électricité, le chemin de fer résout les contraintes des distances et devient un catalyseur du développement urbain. Les **paysages industriels** apparaissent autour des voies de communication. Les quartiers ouvriers se développent auprès des gares de marchandises et de voyageurs.

Dans le contexte départemental, cette période permet l'évolution des ports de commerce comme Nantes et Paimbœuf, en sites d'activités industrielles. Entre 1850 et 1930, du fait des voies ferrées et de l'attractivité du littoral, naissent les premières stations balnéaires.

À partir des années 1960, l'ère du tout-automobile dessine de nouveaux paysages : la construction de routes le long de la mer intensifie l'urbanisation, la création des autoroutes et voies express s'accompagne d'un chapelet de zones économiques et des zones pavillonnaires s'installent autour des bourgs.

AUJOURD'HUI ET DEMAIN…

Le département accueille environ 17 000 nouveaux habitants par an. Cette dynamique démographique doit être accompagnée. La pression urbaine jouant sur le coût du logement, la saturation des réseaux routiers, les temps de trajets sont autant de facteurs qui influent fortement sur l'aménagement du territoire. Ils doivent être compensés par des objectifs qualitatifs pour maintenir un cadre de vie agréable, accessible à tous, en milieu rural comme en milieu urbain. Réintégrer la nature en ville, favoriser, de nouvelles pratiques (déplacements doux, transports collectifs, tiers-lieux et espaces mutualisés…), renverrer l'aménité au cœur des projets, sont des démarches engagées qui permettent d'y répondre.

LE PAYSAGE EST UN PROJET

Imaginer un projet de paysage c'est chercher sans se enrichir d'autres compétences et les faire dialoguer dans un collectif.

Choisir est entrer du paysage

Que ce soit dans de nos composantes géographiques, naturelles, écologiques, fonctionnelles, environnementales, le projet de paysage fait appel à inventorier la force de travail des **projets de territoires**

Une analyse à un moment donné ne suffit pas aux dynamiques locales !

Que quelles actions peut-on n'engager et quelles dynamiques peut-on initier ?

Quel qualités et enjeux et quels peut-on transformer ?

Quel qualités actions peut-on n'engager et quelles dynamiques peut-on initier ?

Portant #2 Verso

Portant #3 Recto

Portant #3 Verso

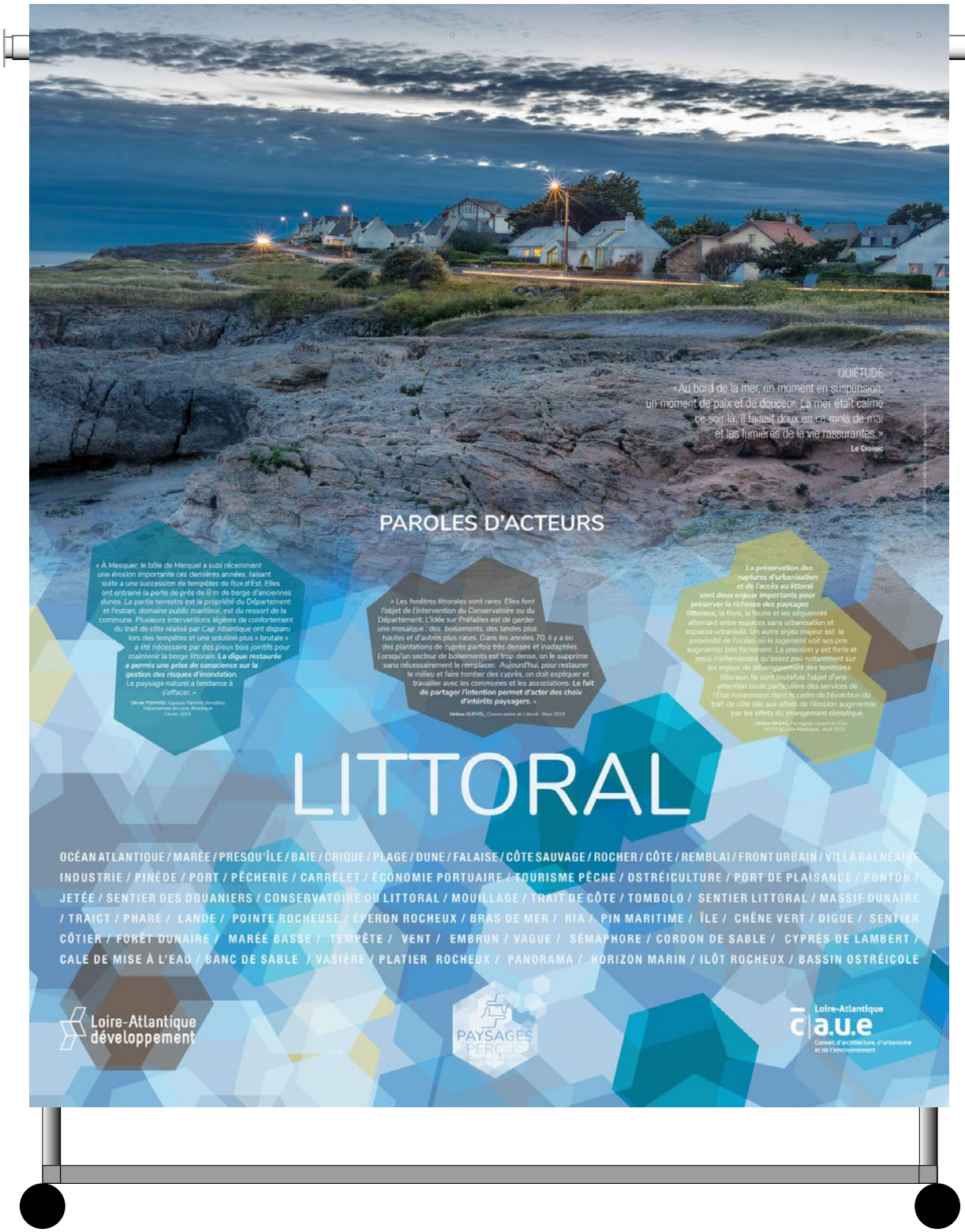

Portant #4 Recto

Portant #4 Verso

Portant #5 Recto

Portant #5 Verso

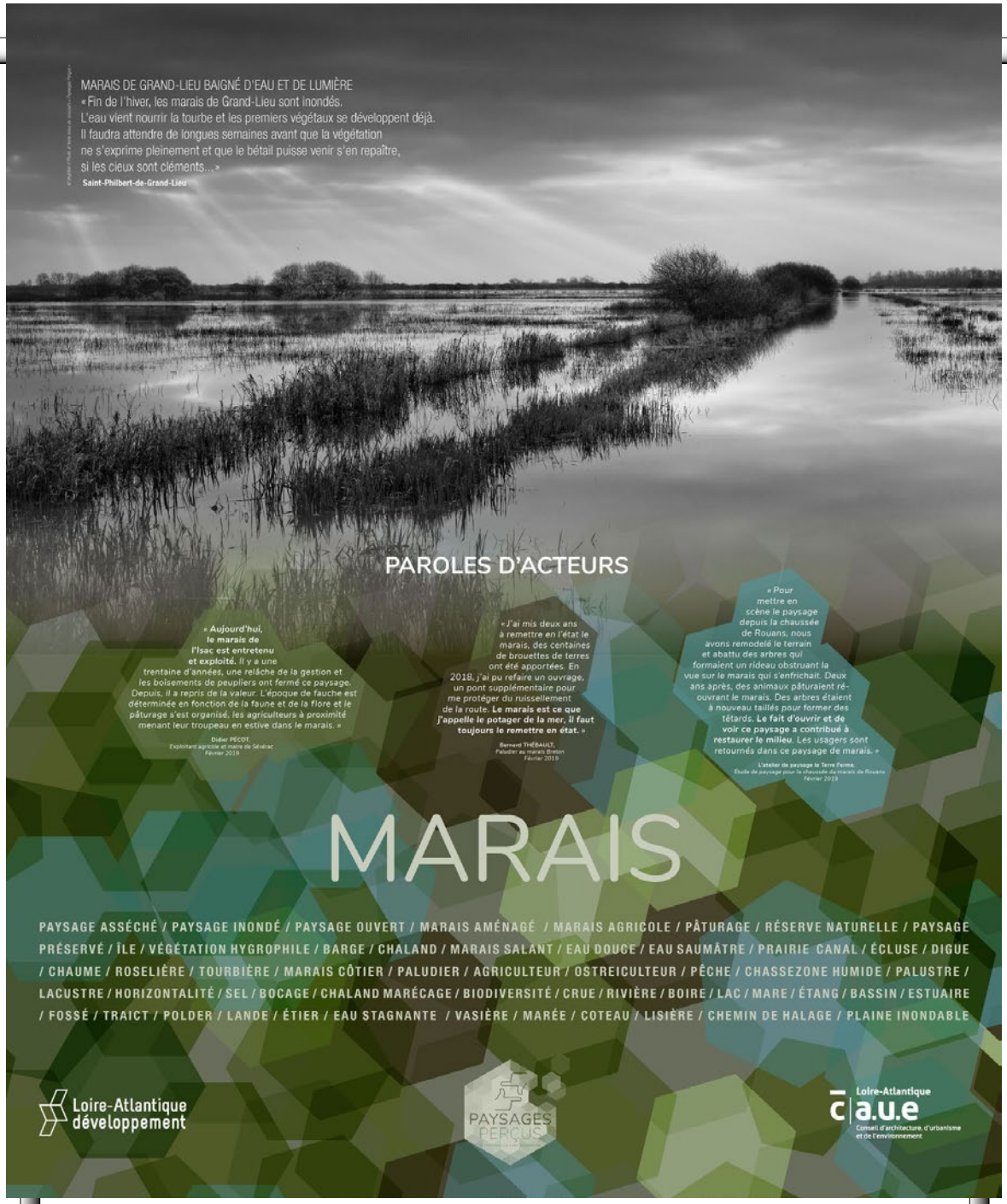

Portant #6 Recto

Portant #6 Verso

Portant #7 Recto

Portant #7 Verso

Portant #8 Recto

Portant #8 Verso

LE CAUE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Le CAUE est une association départementale dont les missions de service public ont été définies par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture qui précise, en son article 1er, que la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. Il a été mis en place en Loire-Atlantique en 1979 par le Conseil général.

Le CAUE a ainsi pour mission de développer l'information, la sensibilisation et la participation du plus grand nombre dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et des paysages.

Il est à la fois conseiller et formateur des maîtres d'ouvrage privés et publics, il accompagne les élus locaux dans leurs projets d'aménagement et/ou de construction, il conseille les particuliers dans leur quête d'un habitat de qualité.

Développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public reste une des préoccupations importantes du CAUE. Elle se traduit dans les faits au plan départemental, par la mise en place d'initiatives à caractère pédagogique et culturel très diversifiées qui se concrétisent, notamment, par la présentation d'expositions et la réalisation d'ouvrages et publications destinés à sensibiliser et informer un large public.

Depuis le 1er juillet 2013, le CAUE 44 exerce ses missions de conseil et d'accompagnement au sein du groupement départemental Loire-Atlantique Développement. Il participe ainsi, dans ses rôles et missions spécifiques, aux côtés d'une Société d'Economie Mixte et d'une Société Publique Locale, à une offre globale de services à l'intention des territoires de Loire-Atlantique.

Loire-Atlantique c|a.u.e Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Loire-Atlantique

2 boulevard de l'Estuaire sur l'Île de Nantes
Tél : 02 40 20 20 44

caue44@loireatlantique-developpement.fr

www.caue44.com www.facebook.com/**caue44** www.instagram.com/**caue_44**

Loire-Atlantique développement